



Commission Nationale des Juges de France
Section canaris couleurs

LA CNJF VOUS INFORME

De nouvelles classes canaris couleurs en France pour 2019

Suite aux décisions de la Confédération Ornithologique Mondiale de nouvelles sections sont créées en canaris couleurs. Ces modifications sont donc applicables dès 2019 dans les expositions internationales et au championnat du monde mais sont aussi intégrées en France à la classification UOF (COM France) officielle dès maintenant. Ces nouvelles classes sont déjà incorporées au logiciel Ornithonet de gestion des concours UOF.

Premier changement : reconnaissance de l'isabelle jaspe SD. Cette couleur passe donc de la section D14 (couleurs en étude) à la section D12 (jaspes SD) de D12 53-0 à D12 66-2

Deuxième changement : reconnaissance des canaris lipochromes jaunes à bec jaune en intensif et en schimmels. Ils ont donc 4 classes en D00, de D00 59-0 à D00 62-0

Troisième changement : séparation des fonds ivoires chez certains canaris mélanines classiques. Dans chacun des quatre types classiques (noir, agate, brun, isabelle) les ivoires sont séparés des non ivoires. mais attention cela est valable uniquement pour les intensifs et les schimmels et ne concerne pas les mosaïques. Cela crée donc de nouvelles classes pour les ivoires non mosaïques mais attention dans ce cas les fond ivoires en intensif concourent contre les fond ivoires en schimmel.

Exemple a : j'ai un mâle agate rouge ivoire mosaïque. pour lui rien n'est changé, il concoure dans la même classe qu'avant et sera en compétition avec les mâles agate rouge mosaïque non ivoire.

Exemple b : j'ai un agate rouge ivoire intensif et un agate rouge ivoire schimmel. Auparavant l'intensif concourrait avec les agates rouge intensifs non ivoire, le schimmel concourrait avec les agates rouge schimmels non ivoire. En 2019, ça change puisque ces deux ivoires ne seront plus confrontés avec des non ivoires mais seront dans une classe à part (agate ivoire intensif ou schimmel confondus).

Ces classes classiques ivoires seront numérotés en D02, de D02 67-0 à D02 82-0.